

LES RÉSULTATS D'ANALYSES DU CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DE LOISIRS SONT MAINTENANT CONSULTABLES SUR:

<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/les-eaux-de-piscines>

Contrôle sanitaire des eaux de la CABINET SANTEO - THUMERIES

BASSIN SANTEO

Eau non conforme au moment du prélèvement

Date de Prélèvement : 31/07/2023

Paramètres bactériologiques	Références de qualité		Limites de qualité		Unités	Résultats
	minimale	maximale	minimale	maximale		
Germes revivifiables à 36°C *		100			n/mL	>300 *
Pseudomonas aeruginosa *				0	n/(100mL)	1
Staphylocoques pathogènes				0	n/(100mL)	0
Enterocoques intestinaux				0	n/(100mL)	0
Paramètres physico-chimiques	Références de qualité		Limites de qualité		Unités	Résultats
	minimale	maximale	minimale	maximale		
Chlorures *		250			mg/L	1750
Chlore combiné *				0,6	mg(Cl₂)/L	0,91
Chlore libre					mg(Cl ₂)/L	1,15
Chlore libre actif			0,4	1,4	mg(Cl ₂)/L	0,79
Chlore total					mg(Cl ₂)/L	2,06
Carbone organique total *		5,0			mg(C)/L	9,7
pH			6,9	7,7	unité pH	7,10
Température					°C	32,3
Trihalométhanes analysés		100			µg/L	606
Transparence						Bonne

* Concentration en chlorures supérieure à la Référence de Qualité traduisant un renouvellement insuffisant de l'eau du bassin.

* Concentration en trihalométhanes mesurés supérieure à la Référence de Qualité pouvant être à l'origine d'irritations

* Présence de bactéries Pseudomonas aeruginosa traduisant un dysfonctionnement du traitement et pouvant être à l'origine d'irritations des muqueuses et au non fonctionnement du système de filtration

* Valeur en carbone organique total supérieure à la Référence de Qualité traduisant la présence de matières organiques et au non fonctionnement du système de filtration

* Concentration en chlore combiné supérieure à la Limite de Qualité et pouvant être à l'origine d'irritations des muqueuses

* Nombre de bactéries aérobies revivifiables supérieur à la Référence de Qualité traduisant un dysfonctionnement des

Pour le Directeur général de l'ARS et par délégation,

Magalie LEMOINE
Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Edition du :
jeudi 31 août 2023

Ce bulletin doit rester affiché jusqu'à son remplacement par un bulletin plus récent (article D1332-10 du code de la santé publique)